

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	9	9 + 1 pouvoir

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, Maire.

Présents : **BERTOUT Emilie, BOUILLET Francis, BREVOT Gérard, COLLOT Françoise, CROIX Mylène, GAURIER Jacques, HENRI Pascal, LOYER Gilles, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Absents : **PRIEUR Brice.**

Représentés : **NICOLLE François pouvoir donné à LOYER Gilles.**

Monsieur BOUILLET Francis a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Approbation du dernier PV

N° de délibération : 56_2026

Vu le projet de procès-verbal ;

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 20 novembre 2025 a été établi par le secrétaire de séance, Monsieur Gilles LOYER, conformément aux dispositions réglementaires.

Il est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal, lesquels ont la possibilité de le valider ou de demander sa modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 novembre 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 20 janvier 2026
Pascal HENRI,
Maire

Pascal HENRI
2026.01.05 14:29:15 +0100
Ref:10123674-15264540-1-D
Signature numérique
le Maire

